

# **R** OMAIN (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome V (1854)**

Village de l'arrondissement de Dole ; canton, perception et bureau de poste de Gendrey ; paroisse de Louvatange ; à 4 km de Gendrey, 25 de Dole et 76 de Lons-le-Saunier. Alt. : 286<sup>m</sup>.

La commune de Visgarde a été réunie à celle de Romain le 12 janvier 1825.

Le territoire est limité au nord par Estrabonne (Doubs) et Rouffange, au sud par Gendrey, Louvatange et Petit-Mercey, à l'est par le Grand et le Petit-Mercey, et à l'ouest par Rouffange, Taxenne et Gendrey.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Gendrey, Mercey-le-Grand, Louvatange, Rouffange, de Visgarde à Louvatange et à Rouffange, et par le ruisseau de Champvounans.

Les deux quartiers du village occupent chacun une éminence d'où la vue domine au loin de belles campagnes. Les maisons sont construites en pierres et couvertes en tuiles. Plusieurs sont élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 146 habitants ; en 1846, 289 ; en 1851, 274, dont 128 hommes et 146 femmes ; population spécifique par km carré, 45 habitants ; 73 maisons, savoir : dans, les rues des Sages, 12 ; de Gendrey, 34 ; de Louvatange, 18 ; dans la rue de la Combe, 5, et au bois de Visgarde, 4 ; 84 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Paroisse de Mercey-le-Grand (actuel département du Doubs).

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 6405 à 6411, 3 E 3873, 3 E 8615, 3 E 9524 à 9526 et 3 E 13683. Tables décennales : 3 E 1212 à 1220.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 930 et 931, 5 Mi 1289, 2 Mi 1150, 2 Mi 2174, 5 Mi 10 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1818 : surface territoriale 605<sup>h</sup> 90<sup>a</sup>, divisés en 2687 parcelles que possèdent 237 propriétaires, dont 152 forains ; surface imposable 595<sup>h</sup>, savoir : 344<sup>h</sup> en terres labourables, 126 en bois, 97 en prés, 9<sup>h</sup> 51<sup>a</sup> en vignes, 3<sup>h</sup> 43<sup>a</sup> en vergers, 2<sup>h</sup> 43<sup>''</sup> en sol et aisances de bâtiments, 80<sup>a</sup> en friches, 59<sup>a</sup> en terres vaines, et 6<sup>a</sup> 60<sup>c</sup> en mares d'eau, d'un revenu cadastral de 16.423 fr. ; contributions directes en principal 2.103 fr.

Le sol, très fertile, quoique accidenté, produit du blé, du maïs, de la navette, du colza, des betteraves, des carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, peu de seigle, d'orge et de vin, beaucoup d'avoine, de légumes secs, de fruits, de foin et de fourrages artificiels. On exporte le tiers des céréales et 300.000 kg de fourrages. On importe les 5/6 des vins. Tous les produits, excepté le vin, sont de première qualité.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, quelques chevaux et moutons ;



32 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des marnes abondantes employées avec succès pour l'amendement des terres.

Les habitants fréquentent les marchés de Besançon et de Dole ; ils sont dans l'usage de vendre à domicile leurs céréales à des courtiers.

Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, l'éducation du bétail et le transport du minerai de fer.

Biens communaux : une maison commune, acquise en 1835, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 14 garçons et 8 filles, des grangeages et de vastes dépendances ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir ; deux puits communaux et deux abreuvoirs construits en 1835 ; un pont en pierre et 83<sup>h</sup> 95<sup>a</sup> de bois et terres, d'un revenu cadastral de 1.067 fr. Le hameau de Visgarde possède 7<sup>h</sup> 48<sup>a</sup> de pâtures, bois et terres, d'un revenu cadastral de 43 fr. Les enfants de Visgarde fréquentent l'école de Louvatange.

Bois communaux : 85<sup>h</sup> ; coupe annuelle 2<sup>h</sup> 85<sup>a</sup> ; Visgarde, 6<sup>h</sup>.

Budget : recettes ordinaires 2.460 fr. ; dépenses ordinaires 2.309 fr.

### NOTICE HISTORIQUE

Plus de cinquante villages, en France, portent le nom de *Romain*. Ont-ils tous reçu leur baptême des premiers conquérants des Gaules ? C'est une question que nous ne chercherons pas à résoudre. Pour les historiens qui tiendraient à établir que le Romain du Jura a eu pour fondateurs les soldats de César, nous leur dirons que ce lieu n'était pas éloigné de la ville détruite d'Arne que nous croyons être l'antique Crusinie, et que sur les bords du chemin tendant de Romain à Louvatange, notamment dans les contrées dites au *Champ-Bour* et aux *Curons*, on rencontre fréquemment des briques, des tuileaux à rebords et des fondations d'anciens édifices. Nous serions beaucoup plus embarrassé de leur apprendre ce qu'était ce mystérieux *château Fillod* ou *Foillod*, qu'aucun titre ne mentionne et qui disparut tout à coup, dit-on, dans un abîme. Une flaque d'eau recouvre en effet son emplacement. Le nom du village n'apparaît dans les chartes de l'abbaye d'Acéy qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle.

Seigneurie : Romain et Visgarde dépendaient de la prévôté de Gendrey. La seigneurie de Romain, en toute justice, fut acquise du roi Louis XIV, le 21 avril 1698, par M. Mairot, substitut du procureur-général au parlement de Besançon, et celle de Visgarde, le même jour, par Jean-François et Ferdinand Tricalet de Taxenne.

Les habitants de Visgarde avaient le droit de couper, dans les forêts domaniales dites de *Champvans* et de la *Bosse*, tout le bois mort et vif qui leur était nécessaire pour leur chauffage, et de demander aux prud'hommes de leur communauté la délivrance des arbres dont ils avaient besoin pour leurs constructions ; d'y mener paître leur bétail et d'y mettre leurs porcs à la glandée. Ces privilèges furent reconnus par diverses sentences rendues par Hugues de Lanthenne, gruyer du comté (1412), et par le lieutenant de la gruerie de Gendrey, en 1573 et 1622 ; mais le réformateur des bois de Franche-Comté, par un jugement du 22 septembre 1717, les réduisit considérablement.

Fiefs de mairie : La mairie de Romain, possédée d'abord par une famille noble qui portait le nom du village, appartenait par moitié, en 1575, à François Grandjean, d'abord professeur à l'université de Dole, puis conseiller au parlement de la même ville, et à Guyon Mayrot. La famille Mayrot acquit la part de celle des Grandjean. Ce fief appartenait, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, à MM. de Villers-Vaudrey, et, en 1780, à M. Jacques-François Faton de Faverney, qui émigra en 1791. La maison féodale appartient actuellement à Jean-François Chevalier, qui l'habite.

Le prince de Montbarrey possédait aussi à Romain un manoir dont M. Borde, maire de la commune, est aujourd'hui possesseur.

M<sup>me</sup> de Séraphon jouissait à Visgearde des droits utiles d'un fief qu'elle a vendus, en 1822, à M. de Bondy, et qui ont été, rachetés par Jean-François Vuillemenot.



Paroisse : Romain dépend et a toujours dépendu de la paroisse de Louvatange ; les habitants sont néanmoins autorisés à assister aux offices dans l'église du Grand-Mercey. Il existait dans ce village un oratoire dédié à saint Sébastien, que les fidèles avaient érigé au XVII<sup>e</sup> siècle pour être préservés de la peste. On prétend qu'il y eut aussi une chapelle sous l'invocation de saint Romain, premier abbé de Saint-Claude, mais il n'en reste pas de vestiges.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset.